CTIP
CENTRE TECHNIQUE DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE
Acteur de la protection sociale de demain

Communiqué de presse du CTIP

Quentin Bériot est nommé nouveau délégué général du CTIP

2 octobre 2025

Le Conseil d'administration du CTIP, sur proposition conjointe du Président et du Vice-Président, et après avis de son comité des nominations, a décidé, le 1er octobre 2025, de nommer Quentin Bériot au poste de délégué général. Il prendra ses fonctions à compter du 7 octobre 2025.

Âgé de 53 ans, Quentin Bériot dirigeait depuis 2018 la mutuelle Unéo, acteur historique de la protection sociale du secteur défense-sécurité. Il y a mené une transformation en profondeur, en pilotant le plan stratégique 2019-2024 et en remportant notamment l'appel d'offres du ministère des Armées dans le cadre de la mise en place de la PSC Fonctionnaires.

Diplômé notamment de l'IEP Grenoble, du CPA à l'EM Lyon et du CHEA, il débute sa carrière au sein du cabinet Schlumberger-Sema Consulting, avant de rejoindre APICIL en 2003.

En 2011, il devient directeur général de l'IPSEC, puis en 2014 directeur de la Transformation au sein de la direction générale Santé et Prévoyance du groupe Covéa.

Quentin Bériot succède à Marie-Laure Dreyfuss, déléguée générale depuis 2020, qui accompagnera la transition dans les prochaines semaines. Le Conseil d'administration la remercie chaleureusement pour son action, son engagement et son investissement tout au long de ses cinq années de direction.

« *Le CTIP a désormais de nouvelles missions, conformément à l'ANI de février 2025, et doit évoluer en profondeur. C'est pourquoi le Conseil d'administration a choisi, avec Quentin Bériot, un professionnel aguerri en matière de transformation et d'organisation. Sa connaissance fine de la gestion des organismes complémentaires et son expérience au sein de groupes paritaires de premier plan ont convaincu les partenaires sociaux de lui accorder leur confiance pour accompagner l'évolution stratégique du CTIP.* »

Jacques Creyssel, Président

« *Il était fondamental, à l'heure où le CTIP s'oriente vers de nouvelles missions, que le nouveau délégué général ait une bonne connaissance de la protection sociale paritaire collective. Le choix de Quentin Bériot répond pleinement à cette exigence et son expérience dans la transformation des organisations constituera un appui déterminant pour les partenaires sociaux du CTIP dans cette phase de mutation engagée depuis l'ANI de février 2025.* »

Alain Gautron, Vice-Président

--
Direction : relations institutionnelles et communication

CENTRE TECHNIQUE DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE
10, rue Cambacérès • 75008 Paris - 01 42 66 68 49 - **www.ctip.asso.fr**

À propos du CTIP

Acteur de la protection sociale de demain, le CTIP porte la voix des partenaires sociaux et de l'ensemble des institutions de prévoyance auprès des pouvoirs publics nationaux et européens. Il valorise auprès d'eux la singularité de ces organismes d'assurance de personnes à but non lucratif, à gouvernance paritaire ainsi que leur rôle auprès des entreprises du fait de leur spécialisation dans le contrat collectif. Les institutions de prévoyance couvrent en effet 14 millions de salariés à travers plus de 2 millions d'entreprises en santé et en prévoyance, soit plus d'un salarié français sur deux. Le CTIP défend les intérêts de ses 41 adhérents et les accompagne dans toutes les évolutions techniques et juridiques ayant un impact sur leur métier. Il contribue à développer une information pédagogique sur la protection sociale complémentaire collective et à mettre en exergue les avantages de la gestion paritaire pour la mise en œuvre de garanties protégeant les salariés des risques de la vie.

Contact presse : Miriana Clerc / Tel : 06 74 19 20 50 / Courriel : clerc@ctip.asso.fr / https://www.ctip.asso.fr/